

AR Prefecture
047-264700782-20230314-1DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

N° 1DL 2023 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Monsieur le Président rappelle qu'en application des articles L 5211-36 et L2312-1 du C.G.C.T. relatifs à l'examen du Budget du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) d'une Commune de plus de 3500 habitants, il devra être précédé d'un Débat sur les Orientations Budgétaires au Conseil d'Administration.

Il précise que ce Débat d'Orientation Budgétaire doit intervenir dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget ; la discussion pouvant avoir lieu à tout moment dans ce délai, même dans un délai très court avant le vote de ce budget.

Il ajoute enfin que ce débat doit donner lieu à une délibération.

**Après avoir entendu cet exposé,
Le Commission Administrative,**

1°) – confirme la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire en séance publique dans le cadre de la préparation du Budget Primitif 2023.

2°) – constate que la présente délibération a été adoptée par 15 voix pour.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 14 mars 2023

Jean-Louis COCHES
Maire de Fumel
Président du C.C.A.S.



GUILHEM NATAS
Secrétaire de séance

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exactitude de cet acte qui pourra être l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant l'Administrateur de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Affichage le 17 mars 2023

Télécommunication le 17 mars 2023

- . Nombre de membres en exercice : 17
- . Nombre de membres absents : 5
- . Nombre de membres présents : 12
- . Nombre de pouvoirs : 3
- . Suffrages exprimés : 15

Madame Guilaine MATTAS a été nommée Secrétaire de séance

Présents : Odette LANGLADÉ (pouvoir à Michel MARSAND), Sylvette LACOMBE (pouvoir à Chantal BRÉL), Claudette CONDUCHE (pouvoir à Amick ALBINO).

Absents : Monsieur Ahmed RDOUDI, Madame Sandrine GERARD.

Présents : Mrs Jean Louis COSTES, Michel MARSAND (pouvoir de Odette LANGLADÉ), Oscar FERREIRA, Olivier SOTORIVA, Didier CABANES, Manuel de OLIVEIRA, Serge MALOUVIER, Mmes Chantal BRÉL (pouvoir de Sylvette LACOMBE), Guilaine MATTAS, Sylvie LESCOUZERES, Amick ALBINO (pouvoir de Claudette CONDUCHE), Chantal BRUYERES.

L'An Deux Mille Vingt-trois, quatorze mars à 18h 00, le Comité d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL, convoqué en date du 03 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean Louis COSTES, Président.

Séance publique du 14 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION
COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

AR Prefecture
047-264700782-20230314-1DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

Débat D'Orientation Budgétaire 2023

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de Fumel
47500 FUMEL

☎ : 05.53.49.59.79 – ccas@mairiefumel.fr



AR Prefecture
047-264700782-20230314-1DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

☎ : 05.53.49.59.79 – ccas@mairiefumel.fr

47500 FUMEL

Mairie de Fumel

Centre Communal d'Action Sociale

Principaux projets 2023
Endettement du C.C.A.S.
Dépenses de fonctionnement
Recettes de fonctionnement
Exécution budgétaire 2022

Sommaire

.....

2023

D'Orientation Budgétaire

Débat

.....

Centre Communal d'Action Sociale de Fumel (47)

AR Prefecture
047-264700782-20230314-1DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

DOB 2023

Le CCAS a un budget autonome. Bien qu'ayant une personnalité juridique distincte, son fonctionnement est assuré essentiellement par la subvention octroyée par la commune.

A compter du 01 janvier 2023, le CCAS de Fumel a décidé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

I – Exécution Budgétaire 2022

Taux d'exécution	Prévu	Budget Pmitif	Section de Fonctionnement		Section D'investissement	
			Dépense	Recette	Excédent	Dépense
83,35 %	298 312,85	298 312,85	298 312,85	310 884,10	62 261,52	/
104,21 %			Excédent	Recette	Excédent	Dépense
				248 622,58	21 800,52	21 813,33
				104,21 %	87,19 %	100,00 %
				12,81	/	/

Fonctionnement : Un taux d'exécution des dépenses correct et une bonne exécution des recettes.

II – Budget de fonctionnement 2023 :

La section de fonctionnement est de construction très classique :

- Sa principale ressource est la subvention versée par la commune. Viennent ensuite les produits des services au public.
- Les dépenses de fonctionnement comportent les charges de personnel, les charges à caractère général, les subventions, les frais financiers et des écritures d'ordre budgétaires consacrées aux amortissements. Ces dépenses permettent le fonctionnement des services proposés à la population ou le bon entretien du patrimoine (logements temporaires, matériel informatique, ...).

Centre Communal d'Action Sociale

Mairie de Fumel

47500 FUMEL

☎ : 05.53.49.59.79 – ccas@mairiefumel.fr

AR Prefecture

047-264700782-20230314-1DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

Le montant d'endettement s'élève pour l'année 2023 à 31201,76 € (capital 22 729,57 € + intérêts 8 472,19 €) correspondant aux échéances de l'emprunt du Foyer du 3^{ème} Age. Cet emprunt à taux fixe de 400 000 € a débuté le 20/06/2010 et doit se terminer le 20/12/2029.

III – Endettement du CCAS :

↪ Un montant de 5000 € est prévu en faveur des subventions accordées à diverses associations, Foyer 3^{ème} Age, handicapés, aides ménagères et caritatives.

↪ La prise en charge des assurances, protection juridique, flotte automobile, assurance statutaire, du Mini bus et du foyer du 3^{ème}Age, par le CCAS pour une somme de 9600 €.

↪ La dégradation économique entraîne une forte précarité des personnes et il est à craindre une augmentation des demandes de secours (bons alimentaires, secours exceptionnels...). Le montant de 5000 € est prévu en 2023 pour permettre de répondre aux demandes d'urgence art 656.8, et 3000 € pour frais d'obsèques art.678.

↪ Suite à l'appel d'offres, la livraison des repas à domicile par l'hôpital de Fumel apporte toute satisfaction aux bénéficiaires. Le prix d'achat des repas est passé, au 1^{er} janvier 2023, à 7 037 € TTC. Le nouveau mode de fonctionnement favorise le développement de ce service.

↪ Concernant les fluides (eau et électricité) et compte tenu de l'occupation des logements temporaires ou de l'activité du foyer du 3^{ème} age, une augmentation du budget est prévue.

BP 2023

La prise en compte de l'inflation a modifié les prévisions des dépenses et recettes chiffrées au

2) Principales dépenses de fonctionnement :

↪ Versement de l'ALT pour les logements temporaires (année 2022) : 11298,24 €.
↪ Versement de la subvention (30 000 €) pour le fonctionnement de France Services.

1) Principales recettes de fonctionnement :

AR Prefecture
047-264700782-20230314-IDL2023-DE
Reçu le 17/03/2023

- Afin de lutter contre l'exclusion et l'isolement, le CCAS va développer des actions supplémentaires auprès des aînés avec des sortes culturelles (spectacle, cinéma, musée, ...) en partenariat avec le Club des 3 vallées.
- Le CCAS va continuer à soutenir l'activité des associations à caractère social venant en aide à la population par l'attribution d'une subvention de 5000 €.
- Le CCAS soutient également la population en grande difficulté financière par le biais de différentes aides exceptionnelles.
- Une nouvelle aide sera proposée en 2023 afin de permettre à certaines personnes de prendre le bus Fumel-Villeneuve pour consultation médicale au Pôle de Santé du Villeneuvois.
- Enfin, le CCAS participera à l'opération « Semaine Bleue » et organisera en novembre 2023 la deuxième édition de la Journée « Santé vous bien ».

IV – Principaux projets 2023 :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total de versement	Capital restant
2023	183 977,70	22 729,57	8 472,19	0	0	31 201,76	161 248,13
2024	161 248,13	23 822,04	7 379,72	0	0	31 201,76	137 426,08
2025	137 426,09	24 967,02	6 234,74	0	0	31 201,76	112 469,07
2026	112 459,07	26 167,04	5 034,72	0	0	31 201,76	86 292,03
2027	86 292,03	27 424,73	3 777,03	0	0	31 201,76	58 867,30
2028	58 867,30	28 742,88	2 458,88	0	0	31 201,76	30 124,42
2029	30 124,42	30 124,42	1 077,38	0	0	31 201,80	0,00
Sous-total		183 977,70	34 434,66	0		218 412,36	
Total		183 977,70	34 434,66	0		218 412,36	

AR Prefecture

047-264700782-20230314-IDL2023-DE
Regu le 17/03/2023



Jean-Louis COSTES
Maire de Fumel
Président du C.A.S.

Fumel, le 14 mars 2023

Pour extrait certifié conforme

Guilaine MATIAS
Secrétaire de séance

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exactitude de cet acte qui pourra être l'objet d'un recours pour excès de Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transcription au répertoire de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Attesté le 17 mars 2023

Transcription le 17 mars 2023

3) Constate que la présente délibération a été adoptée par 15 voix pour.

2) précise que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus à l'Art. 666 B du Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

Bon n°	Date	Nom Prénom	Montant
69/2022	04/10/2022		20,00 €
71/2022	17/10/2022		20,00 €
72/2022	16/10/2022		20,00 €
73/2022	27/10/2022		20,00 €
74/2022	22/11/2022		20,00 €
76/2022	22/11/2022		20,00 €
76/2022	23/11/2022		20,00 €
Total			140,00 €

1°) décide de prendre en charge le règlement des Bons Alimentaires pour les personnes dont les noms suivent :

Après avoir entendu est exposé,
la Commission Administrative,

explique qu'il y a lieu de prendre en charge leur règlement.
Monsieur MARSAND donne les noms des personnes ayant bénéficié d'un Bon Alimentaire ou bon pour achats divers, délivré par le Centre Communal d'Action Sociale de FUMEL et

N° 2DL2023 : BONS ALIMENTAIRES

AR Prefecture
047-264700782-20230314-2DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 5
- Nombre de membres présents : 12
- Nombre de pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés : 15

Madame Guilaine MATTAS a été nommée Secrétaire de séance

Excusés : Odette LANGLADE (pouvoir à Michel MARSAND), Sylvette LACOMBE (pouvoir à Chantal BRBL), Claudette CONDUCHÉ (pouvoir à Amick ALBINO).

Absents : Monsieur Ahmed BDOUÏDI, Madame Sandrine GERRARD.

Présents : Mrs Jean Louis COSTES, Michel MARSAND (pouvoir de Odette LANGLADE), Oscar FERRERIA, Olivier SOTORIVA, Didier CABANES, Manuel de OLIVIERA, Serge MALOUIER, Mmes Chantal BRBL (pouvoir de Sylvette LACOMBE), Guilaine MATTAS, Sylvie LESCOUZERES, Amick ALBINO (pouvoir de Claudette CONDUCHÉ), Christel BRUYERES.

L'An Deux Mille Vingt-trois, quatorze mars à 18h 00, le Comité d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE RUMEL, convoqué en date du 03 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de RUMEL, sous la présidence de Monsieur Jean Louis COSTES, Président.

Séance publique du 14 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION

COMMUNE DE RUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AR Prefecture
047-264700782-20230314-2DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

AR Prefecture
 047-264700782-20230314-3DL2023-DE
 Recu le 17/03/2023

N° 3DL2023 : SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS EN TITRE DE L'ANNEE 2023 :

Monsieur MARSAND rappelle le montant de la somme versée au Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale en vue de la répartition sous forme de subvention à diverses sociétés dont il donne le détail :

Après avoir entendu cet exposé,
 la Commission Administrative,

1) Décide de procéder au versement des subventions suivants :

BENEFICIAIRES	OBJET	CONDITIONS	MONTAJ
Association SYLAVE	soutenir les actions en faveur de l'insertion et l'intégration sociale et culturelle ou professionnelle	Subvention d'équilibre	800
Maison des Femmes	soutenir les initiatives en faveur de l'action sociale	Subvention d'équilibre	300
Secours Populaire	soutenir les initiatives en faveur de l'action sociale	Subvention d'équilibre	200
FRANCE ALZHEIMER	soutenir les initiatives en faveur de l'association	Subvention d'équilibre	200
BOB SURENDETTEMENT	soutenir les initiatives en faveur de l'association	Subvention exceptionnelle	200
Association ALARME	soutenir les initiatives en faveur de l'association	Subvention personnelle	200
Association petit coeur de beurts cardiopathe/enfants	soutenir les initiatives en faveur de l'association	Subvention exceptionnelle	200

2) précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif du C.C.A.S 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

3) Constate que la présente délibération a été adoptée par 15 Voix pour.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 14 mars 2023
 Jean-Louis COSTES
 Maire de Fumel
 Président C.C.A.S.

Gilbert MATIAS
 Secrétaire de séance



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant l'Administrateur de Bordsaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.
 Attesté le 17 mars 2023
 Télétransmission le 17 mars 2023

- . Nombre de membres en exercice : 17
- . Nombre de membres absents : 5
- . Nombre de membres présents : 12
- . Nombre de pouvoirs : 3
- . Suffrages exprimés : 15

Madame Guilaine MATTAS a été nommée Secrétaire de séance

Fixés : Odette LANGLADE (pouvoir à Michel MARSAND), Sylvette LACOMBE (pouvoir à Chantal BRHL), Claudette CONDUCHER (pouvoir à Annick ALBINO).

Absents : Monsieur Ahmed EDOUADI, Madame Sandrine GERARD.

Présents : Mrs Jean Louis COSTES, Michel MARSAND (pouvoir de Odette LANGLADE), Oscar FERRERIRA, Olivier SOTTORIVA, Didier CABANES, Manuel de OLIVEIRA, Serge MALOUIER, Mmes Chantal BRHL (pouvoir de Sylvette LACOMBE), Guilaine MATTAS, Sylvie LESCOUZERES, Annick ALBINO (pouvoir de Claudette CONDUCHER), Christel BRUYERES.

L'An Deux Mille Vingt-trois, quatorze mars à 18h 00, le Comité d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL, convoqué en date du 03 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL, sous la présidence de Monsieur Jean Louis COSTES, Président.

Séance publique du 14 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

AR Prefecture
047-264700782-20230314-3DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

N°4DL2023 : SUBVENTION ATTRIBUÉE À P.A.D.M.R. FUMEL/MONSEMPRON-LIBOS au titre de l'année 2023

Monsieur MARSAND rappelle le montant de la somme versée au Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale en vue de la répartition sous forme de subvention à diverses sociétés dont il donne le détail :

Après avoir entendu cet exposé,
la Commission Administrative,

1) Décide de procéder au versement des subventions suivantes :

BENEFICIAIRES	OBJET	CONDITIONS	MONTANT
ADMIR :			
Associations Familiales	Travaux familiaux/Auditions	Subvention	600
Monsieur-Libos Fumel	de voir/Prests travaux domicile	d'équilibre	

2) Précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif du C.C.A.S 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

3) Constate que la présente délibération a été adoptée par 11 voix pour (Mesdames Christel BRUYERS, Chantal BRBL qui a procuré de Sylvette LACOMBE et Monsieur Manuel DE OLIVIERA n'ayant pas participé au vote).

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 14 mars 2023



Guilhem MATIAS
Secrétaire de séance

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.
Affichage le 17 mars 2023
Télétransmission le 17 mars 2023

AR Prefecture
047-264700782-20230314-4DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

AR Prefecture

047-264700782-20230314-4DL2023-DE
Regu le 17/03/2023

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION

Séance publique du 14 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, quatorze mars à 18h 00, le Comité d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL, convoqué en date du 03 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean Louis COSTES, Président.

Présents : M^{rs} Jean Louis COSTES, Michel MARSAND (pouvoir de Odette LANGLADRE), Oscar FERRERIRA, Olivier SOTTORIVA, Didier CABANES, Manuel de OLIVIERA, Serge MALOUIER, M^{mes} Chantal BRÉL (pouvoir de Sylvette LACOMBE), Guilaine MATIAS, Sylvie LESCOUZERES, Annick ALBINO (pouvoir de Claudette CONDUCHER), Christel BRUYERES.

Absents : Monsieur Ahmed EDOUADI, Madame Sandrine GERARD.

Excusés : Odette LANGLADRE (pouvoir à Michel MARSAND), Sylvette LACOMBE (pouvoir à Chantal BRÉL), Claudette CONDUCHER (pouvoir à Annick ALBINO).

Madame Guilaine MATIAS a été nommée Secrétaire de séance

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 8
- Nombre de membres présents : 9
- Nombre de pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés : 11

N°SDI.2023 : SUBVENTION ATTRIBUÉE À L'AMICALE des DONNEURS de SANG pour l'année 2023 :

Monsieur MARSAND rappelle le montant de la somme versée au Budget Primaire 2023 du Centre Communal d'Action Sociale en vue de la répartition sous forme de subvention à diverses sociétés dont il donne le détail :

*Après avoir entendu cet exposé,
la Commission Administrative,*

1) Décide de procéder au versement des subventions suivantes :

BENEFICIAIRES		OBJET	CONDITIONS	MONTANT
AMICALE des Donneurs de sang		soutenir les initiatives en faveur de l'association	subvention d'équilibre	200
			D.O.C.T.R.O.I	Euros

2) Précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primaire du C.C.A.S 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.

3) Constate que la présente délibération a été adoptée par 14 voix pour (Monsieur Didier CABANES n'ayant pas participé au vote).

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 14 mars 2023

Jean-Louis COSTES
Maire de Fumel
Président du C.C.A.S.



Guillaume MATIAS
Secrétaire de séance



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Attaché le 17 mars 2023
L'Administrateur le 17 mars 2023

AR Prefecture
047-264700782-20230314-SDI.2023-DE
Recu le 17/03/2023

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 6
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés : 14

Madame Guilaine MATTAS a été nommée Secrétaire de séance

Excusés : Odette LANGLADH (pouvoir à Michel MARSAND), Sylvette LACOMBE (pouvoir à Chantal BREL), Claudette CONDUCHE (pouvoir à Amick ALBINO).

Absents : Monsieur Ahmed BDOUDI, Madame Sandrine GERARD.

Présents : Mrs Jean Louis COSTES, Michel MARSAND (pouvoir de Odette LANGLADH), Oscar FERREIRA, Olivier SOTTORIVA, Didier CABANES, Manuel de OLIVEIRA, Serge MALOUVIER, Mmes Chantal BREL (pouvoir de Sylvette LACOMBE), Guilaine MATTAS, Sylvie LESCOUZERES, Amick ALBINO (pouvoir de Claudette CONDUCHE), Christel BRUYERES.

L'An Deux Mille Vingt-trois, quatorze mars à 18h 00, le Comité d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL, convoqué en date du 03 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean Louis COSTES, Président.

Séance publique du 14 mars 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION
COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

AR Prefecture
047-264700782-20230314-5DL2023-DE
Recu le 17/03/2023



Fumel, le 14 mars 2023

Pour extrait certifié conforme

Guilaine MATIAS
Secrétaire de l'Action

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte qui pourra être l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.
Affichage le 17 mars 2023
Télétransmission le 17 mars 2023

- 1) Décide de procéder au versement des subventions suivantes :
- 2) Précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif du C.C.A.S 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.
- 3) Constate que la présente délibération a été adoptée par 12 voix pour (Messieurs Amick ALBINO qui a procuré de Claudette CONDUCHÉ et Monsieur Serge MALOUVIER n'ayant pas participé au vote).

Après avoir entendu cet exposé, la Commission Administrative,

BENEFICIAIRES	OBJET	CONDITIONS	MONTANT
. Ass. Personnes Agées FUMEL	Action en faveur du 3ème Age	Subvention d'Equilibre	1600

Monsieur MARSAND rappelle le montant de la somme versée au Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale en vue de la répartition sous forme de subvention à diverses sociétés dont il donne le détail :

N° 6DL2023 : SUBVENTION ATTRIBUEE A ASSOCIATION PERSONNES AGEES, ROYER CLUB DES TROIS VALLÉES au TITRE DE L'ANNEE 2023 :

AR Prefecture
047-264700782-20230314-6DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

AR Prefecture
047-264700782-20230314-6DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION

Séance publique du 14 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, quatorze mars à 18h 00, le Comité d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL, convoqué en date du 03 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL, sous la présidence de Monsieur Jean Louis COSTES, Président.

Présents : Mrs Jean Louis COSTES, Michel MARSAND (pouvoir de Odette LANGLADE), Oscar FERRERIRA, Olivier SOTORIVA, Didier CABANES, Manuel de OLIVIERA, Serge MALOUIER, Mmes Chantal BRBL (pouvoir de Sylvette LACOMBE), Guilaine MATTAS, Sylvie LESCOUZERES, Annick ALBINO (pouvoir de Claudette CONDUCHER), Christel BRUYERES.

Absents : Monsieur Ahmed BDOUDI, Madame Sandrine GERARD.

Excusés : Odette LANGLADE (pouvoir à Michel MARSAND), Sylvette LACOMBE (pouvoir à Chantal BRBL), Claudette CONDUCHER (pouvoir à Annick ALBINO).

Madame Guilaine MATTAS a été nommée Secrétaire de séance

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 7
- Nombre de membres présents : 10
- Nombre de pouvoirs : 2
- Suffrages exprimés : 12



Jean-Louis OSTES
Maire de Fumel
Président du C.C.A.S.

Fumel, le 14 mars 2023

Pour extrait certifié conforme

Oualline MATIAS
Secrétaire de séance

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exact de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.
Affichage le 17 mars 2023
Télétransmission le 17 mars 2023

- 1) Précise que les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65748 du Budget Primitif du C.C.A.S 2023 du Centre Communal d'Action Sociale.
- 2) Constate que la présente délibération a été adoptée par 14 voix pour (Monsieur Manuel DE OLIVEIRA n'ayant pas participé au vote).

BENEFICIAIRES	OBJET	CONDITIONS	MONTANT
. Arr St Vincent de Paul	soutenir et réaliser les initiatives en faveur de l'action sociale	Subvention	300
		d'équilibre	
		DOCTROR	Euros

Décide de procéder au versement des subventions suivantes :

Après avoir entendu cet exposé, la Commission Administrative,

Monsieur MARSAND rappelle le montant de la somme versée au Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale en vue de la répartition sous forme de subvention à diverses sociétés dont il donne le détail :

N° 7DL2023 : SUBVENTION ATTRIBUÉE à l'Association St Vincent de Paul au TITRE DE L'ANNÉE 2023 :

AR Prefecture
047-264700782-20230314-7DL2023-DE
Reçu le 17/03/2023

AR Prefecture
047-264700782-20230314-7DL2023-DE
Recu le 17/03/2023

COMMUNE DE FUMEL
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION

Séance publique du 14 mars 2023

L'An Deux Mille Vingt-trois, quatorze mars à 18h 00, le Comité d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FUMEL, convoqué en date du 03 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de FUMEL sous la présidence de Monsieur Jean Louis COSTES, Président.

Présents : Mrs Jean Louis COSTES, Michel MARSAND (pouvoir de Odette LANGLADÉ), Oscar FERREIRA, Olivier SOTORIVA, Didier CABANES, Manuel de OLIVEIRA, Serge MATOUVIER, Mmes Chantal BRBL (pouvoir de Sylvette LACOMBE), Guilaine MATTAS, Sylvie LBSCOUZBERS, Annick ALBINO (pouvoir de Claudette CONDUCHÉ), Christel BRUYERS.

Absents : Monsieur Ahmed KDOUDI, Madame Sandrine GERARD.

Excusés : Odette LANGLADÉ (pouvoir à Michel MARSAND), Sylvette LACOMBE (pouvoir à Chantal BRBL), Claudette CONDUCHÉ (pouvoir à Annick ALBINO).

Madame Guilaine MATTAS a été nommée Secrétaire de séance

- Nombre de membres en exercice : 17
- Nombre de membres absents : 6
- Nombre de membres présents : 11
- Nombre de pouvoirs : 3
- Suffrages exprimés : 14